



Adam Baske

Objectifs de gestion

Une esquisse de l'avenir de la gestion de la pêche thonière

Ces dernières années, les responsables de la pêche thonière du monde entier ont commencé à mettre en place des stratégies de pêche, ou procédures de gestion, offrant plus de stabilité et de prévisibilité que les traditionnelles évaluations de stocks qui aboutissent souvent à des négociations litigieuses en matière de quotas. L'efficacité des stratégies de pêche dépend en grande partie des accords conclus par les responsables concernant un ensemble d'objectifs de gestion de la pêche et des stocks ainsi que de la mise en place d'un processus d'évaluation de la stratégie de gestion (ESG) afin de sélectionner la règle d'exploitation (HCR - Harvest Control Rule) la plus susceptible de leur permettre de parvenir à ces objectifs.

Parvenir à un accord sur les objectifs de gestion peut être l'une des étapes les plus délicates du processus, mais disposer d'objectifs clairs dès le départ permet de veiller à ce qu'ils guident le choix de la règle d'exploitation finale. Bien que les objectifs législatifs ou conventionnels de la pêche soient souvent formulés en termes généraux, le processus de conception de stratégies de pêche requiert de trouver une formulation qui soit à la fois élocuente, spécifique et acceptable pour les responsables, les parties prenantes et les scientifiques. Cette entente mutuelle sur les objectifs opérationnels peut être construite grâce au déploiement d'un processus itératif de suggestions et de tests.

Les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) suivent généralement les consignes exprimées dans un mandat général de sorte à maintenir les populations de poissons (biomasse ou B) au-dessus ou au niveau de rendement maximal durable (B_{RMD}). L'approche adoptée en matière de stratégies de pêche permet aux responsables d'identifier des objectifs de gestion additionnels, comme la stabilité de la pêche. Ces objectifs peuvent servir à déterminer un niveau cible pour la pêche et les stocks ainsi que les conditions à éviter, telle la surpêche de recrutement, lorsque les stocks de poissons adultes ont diminué au point qu'ils ne sont plus en mesure de se reconstituer.

Les objectifs spécifiques, une mesure du taux de réussite

Ces dernières années, les responsables de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ont pris l'initiative de mettre en lumière les cinq catégories de base des objectifs de gestion devant être examinées en vue du développement d'une stratégie de la pêche.¹ Ces catégories sont aujourd'hui à l'étude pour les océans Atlantique et Pacifique :

- **État** : pour maximiser la probabilité de maintenir le stock dans le quadrant vert du diagramme de Kobe (c'est-à-dire pour éviter la surpêche et la surexploitation).
- **Sécurité** : pour minimiser la probabilité d'une chute du stock en-deçà du point de référence limite basé sur la biomasse ou B_{LIM} .
- **Production** : pour maximiser les captures (ou les efforts) pour les régions et/ou les engins de pêche.
- **Abondance** : pour maximiser les taux de capture afin d'améliorer la rentabilité de la pêche.
- **Stabilité** : pour maximiser la stabilité des captures afin de réduire l'incertitude commerciale en minimisant la variabilité des captures d'une année sur l'autre.

Niveaux de risque acceptables

Le choix des niveaux de risque qui orienteront les décisions de pêche qui seront prises à l'avenir est l'une des étapes les plus importantes du processus de développement d'une stratégie de pêche. Lorsqu'ils évaluent et choisissent des règles d'exploitation (HCR), les responsables doivent déterminer le niveau de risque qui permettra la définition de stratégies intégrant une approche de précaution pertinente. Souvent, ces niveaux font l'objet d'une codification dans les objectifs de gestion de la pêche.

Le risque est défini en termes de la probabilité de survenue d'un résultat négatif, tel l'effondrement des stocks ou le dépassement du point de référence limite. À l'inverse, il permet d'établir les chances de réussite, telle la probabilité de parvenir à un point de référence cible ou de ne pas dépasser le point de référence limite.

Malheureusement, la gestion de la pêche a souvent été synonyme de hauts niveaux de risque par le passé. Par exemple, les programmes de reconstitution des stocks étaient généralement conçus avec une probabilité de réussite de seulement 50 %, voire 60 % dans certains cas. Dans d'autres cas, le langage employé était vague, les mesures de gestion devant jouir d'une « très forte » probabilité de réussite. La non-définition d'un niveau quantitatif, le niveau de risque exact faisait souvent l'objet d'interprétations et de négociations politiques.

La manière dont les risques dits acceptables sont choisis revêt une importance capitale. Une gestion à risque pour laquelle les chances de réussite sont estimées comme faibles à moyennes peut s'avérer dangereuse pour la future santé des stocks et de la pêche. D'un autre côté, une gestion prudente pour laquelle les chances de réussite sont très élevées aide à garantir l'abondance future des stocks et un avenir prospère pour les pêcheurs concernés.

Les responsables peuvent s'appuyer sur un corpus croissant de connaissances et de lignes directrices lorsqu'ils définissent les niveaux de risque acceptables. L'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons préconise que le risque de dépassement des points de référence limites soit « très faible » et que les points de référence cibles ne soient pas dépassés « en moyenne ». Généralement, il est admis que très faible équivaut à 5 à 10 % et « en moyenne » à 50 à 75 %.

Par exemple, l'Australie et la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique disposent toutes deux de politiques stratégiques de pêche pour lesquelles la probabilité de dépasser le point de référence limite doit être inférieure à 10 %. Au Canada, le cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution fait correspondre niveaux quantitatifs et dénominations qualitatives, définissant « très faible » comme ayant une probabilité de réussite de moins de 5 %.² Il est de coutume que les responsables déterminent un faible niveau de tolérance au risque lorsque l'incertitude est grande.

Les objectifs potentiels ne se limitent toutefois pas à ces catégories et peuvent refléter d'autres objectifs de pêche, tel le fait de privilégier l'utilisation de types d'engins spécifiques permettant de faire baisser les captures accessoires. En outre, certaines stratégies de pêche peuvent avoir plusieurs objectifs pour la catégorie « état », la plus large des cinq en raison de la portée des objectifs potentiels, dont des objectifs en matière de biomasse et de taux de mortalité par pêche et des programmes de reconstitution des stocks.

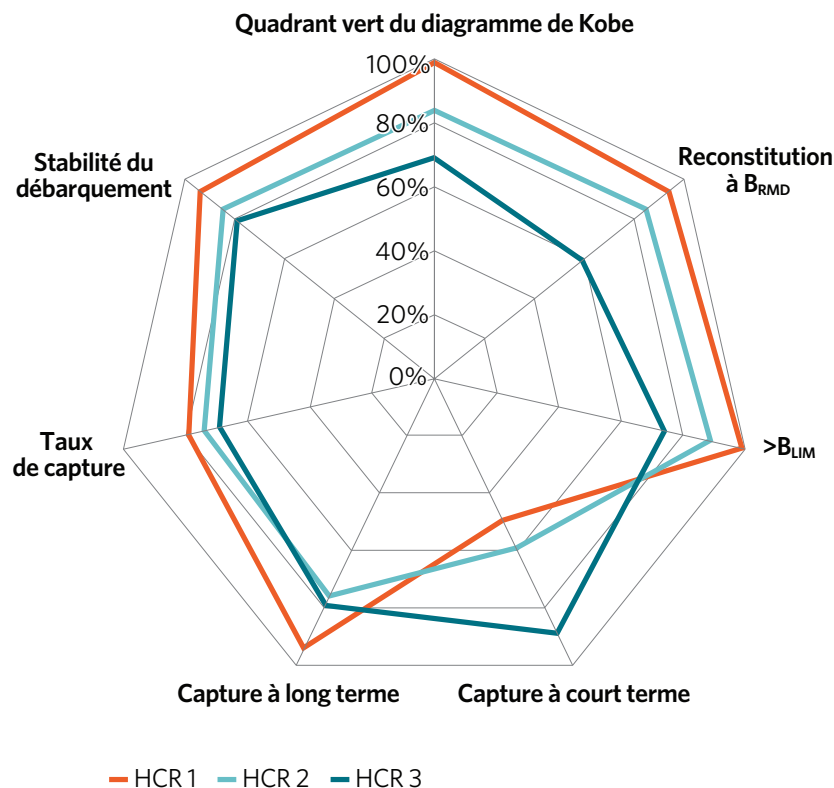
Dans la mesure du possible, les objectifs doivent être spécifiques, mesurables et dotés d'échéanciers et de définitions des niveaux de risque acceptables de sorte à permettre l'évaluation du système de gestion et sa modification si nécessaire. Ceci est particulièrement pertinent pour les catégories « état » et « sécurité » (p. ex. 5 % de risque de dépasser le point de référence limite ou probabilité de reconstitution des stocks à 75 % du B_{RMD} dans un délai de 10 ans). Les termes et expressions pour lesquels une définition n'a pas été formulée, comme « forte probabilité » ou « dans les meilleurs délais », sont sujets à interprétation et aboutissent à un manque de clarté qui complique les négociations en matière de gestion.

Il est possible que certains objectifs de gestion soient en contradiction avec d'autres, tel que « maximiser les captures » et « minimiser la probabilité d'une chute des stocks en-deçà du point de référence limite basé sur la biomasse ». Par conséquent, les responsables peuvent devoir évaluer les objectifs différemment et envisager des compromis lors de la sélection de la règle d'exploitation finale. Même si la pêche constitue une source de subsistance, d'emploi et d'avantages économiques pour de nombreuses personnes, ces avantages ne sont réels que si nous parvenons à maintenir la productivité biologique et la santé des stocks. Par conséquent, les objectifs de gestion doivent être pondérés pour garantir, avec une très forte probabilité, l'atteinte des objectifs « état » et « santé ». Les efforts d'optimisation d'autres objectifs ne doivent pas entraver ces objectifs. Les diagrammes en toile d'araignée (également appelés diagrammes de Kiviat, diagrammes en radar ou en étoile) peuvent servir à représenter les compromis fréquemment envisagés durant le processus ESG. (Cf. Schéma 1.)

Schéma 1

Résultats de l'évaluation de la stratégie de gestion

Un outil d'évaluation de la probabilité de réussite d'objectifs pouvant s'opposer



Dans cet exemple, la règle d'exploitation HCR 1 est privilégiée, car un sacrifice temporaire des prises apporte le plus de bénéfices à long terme.

Ce diagramme en toile d'araignée illustre la performance de trois règles d'exploitation potentielles par rapport à sept objectifs de gestion, chacun présenté sur son axe spécifique. Le centre du diagramme indique une probabilité nulle d'atteindre l'objectif, alors que le point de l'axe le plus éloigné du centre indique une probabilité de 100 % d'atteindre l'objectif présenté sur l'axe.

© 2016 The Pew Charitable Trusts

Conclusion

La définition d'objectifs de gestion donne au secteur de la pêche un élan clair en renforçant transparence et prévisibilité, ce dont les pêcheurs peuvent tirer profit. Une fois quantifiés, les objectifs de gestion permettent d'évaluer les résultats obtenus grâce au déploiement d'une stratégie de pêche spécifique, permettant ainsi aux scientifiques et aux responsables de mesurer l'efficacité du programme. S'ils sont adoptés suffisamment tôt au cours du déploiement de la stratégie de pêche, les objectifs de gestion énoncent la vision du secteur et fournissent des mécanismes de mesure de la réussite de la stratégie sur le long terme.

Bibliographie

- 1 Commission des thons de l'océan Indien, Rapport du 2e Dialogue sur les procédures de gestion (DPG02) (avril 2015), http://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2015/07/IOTC-2015-MPD02-RF_-_FINAL.pdf.
- 2 Pêches et Océans Canada, Un cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution (dernière modification en date : le 23 mars 2009), <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/precaution-fra.htm>.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
pewtrusts.org/harveststrategies

Contact : Amanda Nickson, directrice, pêches internationales
Email : anickson@pewtrusts.org
Site Web du projet : pewtrusts.org/harveststrategies

The Pew Charitable Trusts s'appuie sur le pouvoir de la connaissance pour tenter de résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques publiques, informer le public et stimuler la vie citoyenne.